

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.07.2021			DESC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe VertPOP		Lié à :(obligatoire) ad 21.006
Titre : Amendement au projet de loi modifiant la loi sur la police neuchâteloise (LPol)		
Contenu :		
<p>Article 101f, alinéa 2</p> <p>²Lorsque les circonstances ne permettent pas de procéder à cette information, la police recourt (<i>suppression de : dans la mesure du possible</i>) à d'autres modes d'information (<i>Suppression de : cas échéant, elle y renonce</i>).</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Armin Kapetanovic		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :